



## Vélos électriques, une aide financière proposée par la région.

Comment obtenir une aide pour un vélo électrique ? Quelles sont les primes au niveau local et national ?

**Plusieurs aides existent pour vous aider à investir dans un vélo à assistance électrique.**

A ce jour, la ville ne propose pas de subvention pour l'achat d'un vélo. Néanmoins, Île-de-France Mobilités accorde aux Franciliens une aide pouvant aller jusqu'à 600 euros, pour les vélos achetés après le 1er décembre 2019.

### 2 types de vélo électrique sont éligibles :

- **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf** : 50% du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Trappistes)
- **Vélo cargo avec assistance électrique neuf** : 50% du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Trappistes)

Certains accessoires de sécurité (panier, casque, antivol) sont également éligibles et rentrent dans le calcul de l'aide proposée, s'ils figurent sur la même facture que le vélo.

### 1 vélo non électrique est également éligible :

- **Vélo cargo sans assistance électrique + accessoires de sécurité** : 50% maximum du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Trappistes)

[Faire une demande en ligne](#)

## Une aide pour faire réparer son vélo

**Depuis le 11 mai 2020**, les propriétaires de vélos peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide financière de 50 euros pour faire réparer leur vélo. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du déconfinement progressif lié à l'épidémie de Covid-19. Pour en bénéficier, il suffit de se rendre chez un [réparateur agréé](#). Si la facture s'élève à moins de 50 euros, le professionnel sera directement payé par l'État. Si la facture dépasse les 50 euros, vous n'aurez que le reste à charge à payer.

## Un service de location proposé par la communauté d'agglomération

Saint-Quentin-en-Yvelines propose également un service de location de vélo appelé Vélostation.

Exploité par Vélogik, il vous permet des locations pour 1 jour ou 1 mois sur tout type de vélo : **vélo standard, vélo pliant, vélo électrique** (VAE) .

[En savoir plus.](#)

## Document(s)

[Attestation de non versement d'aide de la ville](#)

## Liens utiles

[Toutes les informations sur le site de la région Île-de-France](#)  
[Plus d'informations sur Vélostation](#)